

# Procès verbal du Conseil général du Cerneux-Péquignot

## Séance du 11 décembre 2017 à la salle ACO

Début de la séance : 20 heures

Rédaction du procès verbal : Madame Marianne Marguet

Le Président du Conseil général, Monsieur Thierry Saisselin salue l'assemblée et le public puis ouvre la séance.

Une modification de l'ordre du jour est demandée par Monsieur Laurent Isch : le point 11 traité après le point 2.

Cette demande est acceptée.

<b>1</b>	<p><b>Appel</b></p> <p><b>Présents :</b> Monsieur Lionel Bourquard Madame Sandy Liengme-Heubi Monsieur Jean-Claude Othenin-Girard Madame Valérie Mercier Monsieur Emilien Piaget</p> <p><b>Excusé :</b> Monsieur Yvan Botteron Monsieur Thierry Robert-Nicoud</p> <p><b>Absent :</b></p> <p><b>Conseil communal</b> Monsieur Laurent Isch Monsieur Charles-André Chopard Monsieur Jean-Claude Simon-Vermot</p> <p>Monsieur Patrick Reymond Monsieur Thierry Saisselin Monsieur Frédéric Simon-Vermot Monsieur Jérôme Vuillemez</p>
<b>2</b>	<p><b>Procès verbal de la séance du 26.06.2017</b></p> <p>Le procès verbal est adopté à l'unanimité par le Conseil général.</p>
<b>11</b>	<p><b>Nomination au Conseil communal</b></p> <p>Le Président du législatif informe qu'après de nombreux contacts un ticket à trois personnes se profile pour siéger à l'exécutif : les trois intéressés sont : Madame Anne-Laurence Quadranti, Monsieur Roger Faivre et Monsieur Thierry Saisselin. Ils se présentent à trois ou rien.</p> <p>A la suite de cette proposition Monsieur Jean-Claude Simon-Vermot tient à préciser sa position, en indiquant qu'il démissionnerait si personne ne se présentait avant le 1<sup>er</sup> janvier et se dit surpris de ce ticket à trois.</p> <p>Ensuite Monsieur Jean-Claude Simon-Vermot donne sa démission sur le champ et quitte la séance.</p> <p>A la suite de cette démission, Monsieur Laurent Isch demande qu'on procède immédiatement à l'élection des nouveaux membres du Conseil communal.</p> <p>La proposition d'élire Madame Anne-Laurence Quadranti, Monsieur Roger Faivre et Monsieur Thierry Saisselin au Conseil communal est acceptée par l'ensemble du Conseil général sans opposition.</p> <p>Monsieur Thierry Saisselin tient à signifier sa déception quant à la tournure qu'a pris le début de cette séance et rappelle tout le travail réalisé par le démissionnaire durant son mandat.</p> <p>Afin de remplacer Monsieur Thierry Saisselin au Conseil général, le dernier des viennent en suite de l'élection législative sera contacté : il s'agit de Nardino Ruoni.</p> <p>Il est décidé de poursuivre la séance.</p>

3	<p><b>Nomination d'un membre à la commission financière et d'un membre à la commission des chemins.</b></p> <p>Monsieur Frédéric Simon-Vermot est intéressé par les deux postes et présente sa candidature.</p> <p>Le Conseil général accepte sa nomination dans la commission financière et la commission des chemins.</p>
4	<p><b>Plan d'alignement communal secteur Bétod</b></p> <p>Le dossier est présenté par Le Président de l'exécutif qui revient sur les interventions et négociations afin d'arriver à une solution concernant le secteur de Bétod. En effet après plusieurs essais de négociation avec Monsieur Etienne et deux procédures judiciaires il en ressort :</p> <p>Une expropriation d'où un dossier très complexe confié à un représentant de la loi.</p> <p>Deux séances avec les propriétaires fonciers afin qu'ils cèdent leur terrain pour permettre le réglage de l'assiette du chemin.</p> <p>Les démarches de la commune en vue de la procédure d'expropriation sont appuyées par le Conseil d'Etat.</p> <p>Le chemin sera légèrement élargi. Ce qui empiète d'un peu moins de 18 m2 sur l'aire forestière. Une compensation de celle-ci devra être opérée sur le bien-fonds 986 appartenant à la commune.</p> <p>A la suite de ces précisions, et après lecture de l'arrêté, le Conseil général est invité à voter.</p> <p>L'arrêté approuvant le plan d'alignement est accepté par le législatif à l'unanimité.</p>
5	<p><b>Dispositions relatives à l'approvisionnement en électricité</b></p> <p>C'est Monsieur Laurent Isch qui présente le rapport concernant la loi sur l'approvisionnement en électricité adopté par le Grand Conseil en janvier 2017 et qui vise à réduire la consommation électrique et favoriser les énergies renouvelables. Cette loi renforce la base légale pour les redevances communales.</p> <p>Le Conseil communal fixe la redevance à vocation énergétique à 0.5 cts/KW pour la base tension (BT) et à 0.25 cts /KW pour la moyenne tension(MT) et pour la redevance pour l'usage du domaine public à 0.8 cts/KW pour BT et à 0.4 cts/KW pour la MT. Aucune exonération pour d'éventuels gros consommateurs n'est prévue.</p> <p>La redevance à vocation énergétique sera versée dans un fonds communal de l'énergie et servira à financer divers projets visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communaux et à promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables. Celle pour l'usage public ira dans le budget de fonctionnement de la commune.</p> <p>L'arrêté concernant les dispositions relatives à l'approvisionnement en électricité est lu par le Président du législatif puis le Conseil général passe au vote.</p> <p>L'arrêté concernant les dispositions relatives à l'approvisionnement en électricité est accepté par le Conseil général à l'unanimité</p>
6	<p><b>Arrêté pour la création d'un poste communal à un taux d'occupation de 3.5 %</b></p> <p>Cet arrêté est présenté par Le Président du Conseil communal, et il précise que la création d'un nouvel emploi doit être voté par le Conseil général.</p> <p>A la suite de la démission de Monsieur Claude Barraud, le poste mis en concours comprend les déneigements du village et de l'Ecopoint.</p> <p>Monsieur Patrick Mercier a été choisi pour effectuer les travaux de déneigement et d'autres menus travaux selon le cahier des charges, il sera engagé en temps qu'employé communal.</p> <p>Pour information l'entreprise Bonnet ne sera plus chargée de l'entretien du terrain de jeu mais conserve son mandat pour le cimetière.</p> <p>La lecture de l'arrêté est faite par Monsieur Thierry Saisselin et ensuite les conseillers généraux sont invités à voter.</p> <p>L'arrêté pour la création d'un poste communal à un taux d'occupation de 3.5 % est accepté à l'unanimité</p>

7	<p><b>Mandat de fiduciaire pour le contrôle des comptes 2017-2018-2019</b></p> <p>C'est à nouveau Monsieur Laurent Isch qui prend la parole en indiquant qu'il appartient au Conseil général de désigner l'organe de révision pour trois ans.</p> <p>Le mandat pour le contrôle des comptes de 2014 à 2016 a été attribué à la fiduciaire Brunner &amp; Associés SA. Ce mandat arrivant à terme un nouvel arrêté doit être pris pour les trois prochaines années.</p> <p>Le Conseil communal propose de renouveler la collaboration avec la fiduciaire qui soutient la commune dans son travail à son entière satisfaction.</p> <p>Le Président du Conseil général lit l'arrêté et demande au Conseil général de prendre position.</p> <p>L'arrêté concernant le mandat de fiduciaire pour le contrôle des comptes 2017-2018-2019 est accepté à l'unanimité.</p>
8	<p><b>Formalisation de l'affiliation à prévoyance.ne et de l'octroi de la garantie par la commune des prestations de l'institution de prévoyance non entièrement financées</b></p> <p>La commune doit garantir l'ensemble des engagements de l'institution de prévoyance envers les assurés actifs et retraités dont elle est et a été l'employeur.</p> <p>L'arrêté du Conseil général constituera une annexe à la convention déjà transmise à prévoyance.ne.</p> <p>Cette garantie doit être inscrite au pied du bilan.</p> <p>Comme le signale Monsieur Laurent Isch, la caisse de prévoyance est largement déficitaire, cependant cette garantie ne grèvera pas le potentiel financier de la commune, de plus il n'y a pas vraiment d'autre choix que d'accepter.</p> <p>Afin de passer au vote du Conseil général, le Président Monsieur Thierry Saisselin lit l'arrêté puis le législatif prend position.</p> <p>L'arrêté pour la formalisation de l'affiliation à prévoyance.ne et de l'octroi de la garantie par la commune des prestations de l'institution de prévoyance non entièrement financées est accepté toujours à l'unanimité.</p>
9	<p><b>Budget 2018 — rapport du Conseil communal et de la commission financière</b></p> <p>Comme le commente Monsieur Laurent Isch le budget 2018 est déficitaire et présente un excédent de charges de 76'608.— Toutefois il respecte les dispositions tant communales que cantonales.</p> <p>Il signale que la progression des charges relevant des compétences communales est maîtrisée. C'est bien les reports de charges annoncés par le Conseil d'Etat qui plombent le budget.</p> <p>Enfin, compte tenu des perspectives financières, il faudra entreprendre une réflexion de fond afin de prendre les mesures nécessaires pour assurer la pérennité des infrastructures communales et maintenir une fiscalité au niveau actuel.</p> <p>La commission financière s'est réunie le 27 novembre 2017 et c'est Monsieur Jean-Claude Girard qui en fait le résumé : il note que la commune a peu de marge de manœuvre vu les dépenses imposées par l'Etat. Ensuite il revient sur quelques points du budget. Pour terminer, il demande au nom de la commission financière d'accepter le budget 2018.</p> <p>Monsieur Frédéric Simon-Vermot demande si tous les investissements prévus sont bien justifiés et Madame Valérie Mercier demande où en est le projet de rénovation du bâtiment communal.</p> <p>Le Président de l'exécutif répond que la commune doit tout de même faire des choses pour les citoyens et aussi maintenir les infrastructures. Pour la salle communale suite à la votation de principe, un projet abouti sera présenté.</p>

10	<p><b>Arrêté approuvant le budget 2018</b></p> <p>A la suite de la lecture de l'arrêté par Monsieur Thierry Saisselin celui-ci est accepté à l'unanimité par le Conseil général.</p>
12	<p><b>Rapports des commissions</b></p> <p><b>Commission de l'urbanisme :</b> Messieurs Laurent Isch et Jean-Claude Simon-Vermot ont rencontré le responsable du Conseil d'Etat des permis de construire, afin de présenter les douze dossiers qui sont en attente de réponse de la part du SAT. A la suite d'une discussion animée, les conseillers communaux ont obtenu des délais et des éclaircissements concernant des zones constructibles.</p> <p><b>Commission des chemins.</b> Il n'y a pas eu d'assemblée. Monsieur Emilien Piaget signale que les trous ont été rebouchés. Une demande a été effectuées par Monsieur Jean-Claude Simon-Vermot pour faire des devis, il en ressort un prix au kilomètre variant entre 220'000.— et 250'000.— . Un cahier des charges pour les AF sera fait afin d'obtenir un subventionnement.</p> <p><b>Commission de la naturalisation</b> Néant.</p> <p><b>Commission de recrutement</b> La commission est maintenue.</p> <p><b>Commission de la gestion des bâtiments</b> Madame Valérie Mercie et Monsieur Laurent Isch reviennent sur le projet de rénovation de la salle complète, le montant pour la rénovation de la salle selon le projet initial est devisé à 1'200'000.—. ce montant est bien plus élevé que le budget alloué soit 250'000.—. Il est précisé que la salle a 40 ans et qu'aucun investissement important n'a été effectué durant cette période. Ensuite cette salle représente le lien social de la commune.</p> <p><b>Commission de la sécurité routière</b> Monsieur Jean-Claude Girard note que la commission s'est réunie à une reprise. Il en ressort qu'il faudra trouver un bureau pour faire une étude des segments de Gardot et du village afin d'obtenir des subventions. Une proposition sera présentée prochainement. Monsieur Laurent Isch a pris contact avec Monsieur Maret des services de l'Etat concernant</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accès à Swiss 3000.</li> <li>• L'Etat veut donner à la commune le chemin de traverse Le Bas-du-Cerneux – le Cachot ce qui impliquera la fermeture en hiver et une augmentation du trafic dans le village.</li> <li>• Passage piéton : il y a trop de passages piétons dans le village et l'étude va prendre cela en compte.</li> </ul> <p><b>SEVAB</b> La commission se retrouve demain signale Monsieur Emilien Piaget. Monsieur Lionel Bourquard revient sur le puits de la porte des chaux et le remplacement de la pompe (elle a 8 ans et 20'000 heures de fonctionnement). La SUVA ne veut pas que des personnes travaillent dans le puits. Donc un forage vertical sera entrepris pour descendre la nouvelle pompe afin d'assurer l'alimentation de la région en eau ; un budget de 350'000.— à 400'000.— est prévu pour le forage et le raccordement à la station.</p> <p><b>Commission du feu</b> Néant</p>

13

## Divers

- Une lettre de Madame Anne Rosselet des Petits Bayards est parvenue à la commune dans laquelle elle s'étonne et dit sa contrariété de ne pas voir la tapisserie de Madame Evard.  
Le Conseil communal a répondu qu'il avait offert aux communes avoisinantes d'exposer la tapisserie mais il n'y a pas eu d'écho favorable. Toutefois cette tapisserie fait partie du patrimoine culturel de la commune et elle est stockée en respectant les directives de Madame Evard.
- Monsieur Patrick Reymond indique que les chemins communaux de traverse ne sont plus déneigés.  
La Chaux-du-Milieu a décidé de ne plus ouvrir les chemins transversaux, de ce fait on ne peut pas déneiger un demi-tronçon des chemins.  
Une discussion avec la Chaux-du-Milieu doit avoir lieu, cela ne fait pas de sens de fermer la moitié d'un chemin.
- Monsieur Laurent Isch remercie les membres du Conseil général et souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année; puis une attention est offerte à chacun.
- Le Président du législatif dit le plaisir qu'il a eu de diriger cette assemblée et souhaite que tous continuent de s'impliquer dans les projets communaux et souhaite également un joyeux Noël.

Pour terminer la séance, et comme à l'accoutumée les membres de l'assemblée partagent le verre de l'amitié.

Le Président lève la séance à 21 h 50

Lieu et date : Le Cerneux-Péquignot, le 11.12. 2017

Le Président

Le secrétaire